

La vente en ligne B to C : Une directive européenne et une nouvelle loi française



La marque Bayo est propriété du groupe NSE. NSE, dont les clients sont les principaux acteurs du secteur aéronautique et de la défense, apporte:

- une capacité étendue de maintenance d'équipements avioniques,
- des systèmes d'enregistrement de paramètres de vol (Usage Monitoring Systems);
- des systèmes de vision nocturne;
- et une capacité de conception et de fabrication d'équipements spécifiques.

D'abord spécialisée dans l'aviation, BAYO a élargi ses domaines de compétences au fil des années pour être aujourd'hui reconnu comme un acteur important sur ses secteurs d'activité : l'aviation, GPS, Cartographie et applications professionnelles. La marque Bayo renforce ainsi les capacités de développement technique et commercial de ses activités de géolocalisation et de cartographie de NSE.

Grâce au site internet www.bayo.com, le groupe NSE s'adresse aux professionnels mais également aux consommateurs. En vue de la transposition de la directive 2011/83 relative aux droits des consommateurs en droit français (loi Hamon), la responsable juridique du groupe NSE a fait appel aux services d'Entreprise Europe Network Auvergne afin de faire le point sur les changements à prévoir dans leurs conditions générales de vente en ligne.

« Suite au conseil et à l'échange sur cette question juridique précise avec Madame Elisabeth Poorthuis, nous avons adapté nos conditions générales de vente en ligne afin d'être en accord avec la loi du 17 mars 2014 relative à la consommation, applicable à partir de 14 juin 2014. Je remercie Madame Elisabeth POORTHUIS pour sa proactivité et compétence en matière juridique. » Caroline BROT, Responsable Juridique du Groupe NSE.

Pour en savoir plus sur le réseau Entreprise Europe en Auvergne : <http://www.een-auvergne.fr>